

Projet : Renforcement de la capacité d'adaptation des aires marines protégées

1. Budget biennal : 350 000 \$CAN

2. Bref énoncé du besoin défini (incluant la situation actuelle), de l'objectif du projet et des résultats visés (d'ici juin 2019) :

Les aires marines protégées (AMP) sont des outils essentiels à la promotion de la santé des océans, mais elles doivent être gérées de manière adaptative et efficace si l'on veut réagir à des menaces comme le réchauffement et l'acidification des océans, de même que le déplacement des espèces. En s'appuyant sur le projet du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, qui portait sur la détermination des vulnérabilités dans les collectivités et les écosystèmes côtiers, et en utilisant des AMP pilotes (Pacific Rim, El Vizcaino, Isla Guadalupe, Channel Islands et Olympic Coast), ce projet permettra de créer une trousse d'outils pour l'adaptation côtière applicable à n'importe quelle AMP, basée sur les commentaires reçus de ces AMP pilotes et d'une grande variété de spécialistes. Il répondra à un important besoin des praticiens des AMP, à savoir obtenir une orientation et une formation pratiques pour l'élaboration de stratégies d'adaptation en réponse aux vulnérabilités définies et l'intégration de ces stratégies aux plans de gestion. Le projet permettra de développer les capacités de planification de l'adaptation des AMP grâce à la trousse d'outils; inclura une formation sur l'utilisation de la trousse par les praticiens des AMP; ciblera les équipes de spécialistes des trois pays (scientifiques, praticiens des AMP, populations autochtones et locales, parties prenantes) qui pourront offrir des conseils sur les thèmes prioritaires; et déterminera les mesures à prendre dans les paysages marins communs à l'appui de la mise en œuvre des stratégies de gestion. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation aidera les AMP à contrôler les impacts locaux des changements mondiaux et régionaux et à promouvoir des écosystèmes marins plus sains et plus résilients.

3. Expliquez de quelle façon le projet peut avoir plus d'impact à l'échelle trinationale, et pourquoi la CCE offre le moyen le plus efficace d'entreprendre ces travaux :

La CCE joue un rôle unique dans l'établissement d'un cadre de collecte et de communication de connaissances sur les stratégies d'adaptation du réseau d'AMP en Amérique du Nord; en tablant sur des projets et des collaborations antérieurs (p. ex, Channel Islands/Isla Guadalupe, côte de la Colombie-Britannique/Olympic Coast) à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie. L'environnement marin est intrinsèquement lié, et une gestion efficace des espèces marines exige une coopération internationale. Les changements climatiques rendent cette collaboration encore plus nécessaire, en raison de leurs impacts sur la répartition et les déplacements des espèces et des habitats. En outre, comme l'information sur les stratégies d'adaptation côtière n'est pas facilement accessible, il y a un urgent besoin de regrouper et de solidifier nos connaissances pour pouvoir gérer efficacement les AMP changeantes et minimiser les effets néfastes sur les collectivités locales.

4. Décrivez de quelle façon le projet pourrait exploiter ou promouvoir le lien entre les écosystèmes, la création d'emplois, les impacts selon le sexe et la création de revenus :

Les collectivités et les écosystèmes côtiers sont parmi les plus touchés par les changements climatiques, et ils doivent faire l'objet d'une planification proactive pour minimiser les impacts néfastes des changements. La planification de l'adaptation peut aider à renforcer la résilience des écosystèmes marins/côtiers et à maintenir les activités et utilisations qui dépendent des écosystèmes marins (p. ex., l'écotourisme marin, l'infrastructure naturelle), et elle contribue au bien-être social, culturel et économique des collectivités côtières. Les résultats du projet seront communiqués aux collectivités côtières autochtones et

Brève description du projet

locales des trois pays, afin qu'elles connaissent les pratiques de restauration de l'habitat côtier, de gestion des effets de l'acidification des océans, des déplacements des espèces et de gestion des espèces envahissantes, et puissent participer aux discussions et établir l'ordre de priorité de ces enjeux quant à leurs impacts écologiques, sociaux et économiques.

5. Décrivez la façon dont le projet complète les autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ces travaux s'appuient sur des travaux antérieurs de la CCE, dont les résultats sont décrits dans le document *Scientific Guidelines for Designing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* (CCE 2012 – Directives techniques pour l'établissement de réseaux d'aires marines protégées résilientes dans le contexte des changements climatiques) et sur l'outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité créé et utilisé durant la période de projet 2015–2017. Il s'agissait du premier outil du genre visant précisément les aires marines protégées dans les trois pays. Chaque pays a commencé à définir les vulnérabilités de ses AMP, mais on en est encore aux étapes préliminaires de l'identification et de l'application de mesures d'adaptation des AMP. La trousse d'outils permettra de compiler les orientations existantes sur l'adaptation côtière et marine dans les trois pays et de combler les lacunes grâce à la revue de la littérature et à des entretiens avec des praticiens des AMP. La formation offerte dans les sites pilotes va contribuer à renforcer les capacités de gestion des ressources communes dans un contexte de changements climatiques et offrir des occasions d'étendre la collaboration au sein du réseau d'AMP nord-américaines dans le domaine de la gestion. Les stratégies d'adaptation côtière et marine sont également une grande priorité pour les AMP de façon globale et il existe de grandes lacunes à cet égard; ce projet pourrait apporter une contribution importante à l'échelle internationale. Des travaux antérieurs de la CCE sur l'établissement de directives scientifiques visant les réseaux d'AMP ont déjà largement contribué au dialogue sur les réseaux d'AMP dans l'Arctique et dans d'autres régions. La diffusion des travaux liés à ce projet auprès de publics internationaux va permettre aux membres du réseau d'AMP nord-américaines de poursuivre leur contribution. Le projet favorisera également la viabilité à long terme au fur et à mesure que les organismes responsables des AMP intégreront les stratégies d'adaptation définies à leurs plans de gestion des AMP, qui orienteront la gestion à long terme (~10 ans) de ces aires.

6. Décrivez les possibilités d'inclusion des connaissances écologiques traditionnelles (CET), le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Les peuples autochtones vivent dans les zones côtières de l'Amérique du Nord depuis ces milliers d'années et ils se sont toujours adaptés aux changements de l'environnement marin et côtier. En s'appuyant sur les structures, mécanismes et processus existants, le projet permettra de mobiliser les collectivités locales et autochtones dans le cadre d'une approche participative visant à recueillir et à synthétiser des connaissances sur les possibilités d'adaptation en vue de la gestion des AMP. On fera participer ces collectivités au processus, du premier exercice d'établissement de la portée à la distribution du produit final. S'il y a lieu, on fera de la coordination avec les autorités des collectivités locales et autochtones. Le projet offre par ailleurs une occasion d'échanger, d'apprendre et peut-être d'intégrer les pratiques et les populations à la gestion des environnements côtiers des AMP. Ils offrent également des possibilités de collaboration entre les peuples autochtones qui participent à la gestion et à l'adaptation côtières dans les trois pays.

7. Décrivez les possibilités de faire participer les jeunes, le cas échéant, et la façon dont ces possibilités sont intégrées au projet :

Brève description du projet

Les jeunes sont des intervenants clés dans la gestion des AMP et ils sont au centre de nombreuses activités d'éducation et de science citoyenne dans les AMP. Le projet permettrait de cibler des occasions pour les jeunes de participer aux stratégies d'adaptation, y compris dans le cadre de travail bénévole et d'une participation communautaire. Les organisations qui travaillent avec les jeunes seraient invitées à participer à l'établissement de la portée du projet, à l'atelier des parties prenantes et à la formation.

8. Énumérez les cas de participation significative d'autres paliers de gouvernement/d'administration, de groupes autochtones, de collectivités locales, de spécialistes, de membres de la société civile et d'autres intervenants, le cas échéant :

Les lois, pratiques et cultures des trois pays favorisent la participation des parties prenantes à la gestion des AMP—incluant les organismes publics à tous les échelons, des scientifiques, des utilisateurs des océans, des collectivités locales, des peuples autochtones et d'autres groupes qui ont à cœur nos océans. Ce projet irait dans le sens de cette approche en incluant divers groupes de parties prenantes à l'établissement de la portée du projet, à l'élaboration et à la révision de la trousse d'outils pour l'adaptation côtière et à la détermination de possibilités de collaboration pour la mise en œuvre des stratégies d'adaptation. Bon nombre de ces groupes d'intervenants ont déjà participé au processus d'évaluation rapide de la vulnérabilité mené durant la période de projet 2015–2017 et sont enthousiastes à l'idée de participer aux prochaines étapes (p ex., des propriétaires d'entreprises locales d'écotourisme, des conseils consultatifs de citoyens des AMP, des gouvernements et des organisations autochtones, des universités et des organisations non gouvernementales).

9. Désignez, dans chaque pays, les membres des comités pertinents et leur organisme fédéral qui s'engagent à élaborer ce projet et à le mettre en œuvre s'il est approuvé :

Canada : Chantal Vis, spécialiste des écosystèmes marins, Parcs Canada, Chantal.vis@pc.gc.ca.

Marlow Pellatt, spécialiste de la restauration des écosystèmes, Parcs Canada, marlow.pellatt@pc.gc.ca

Mexique : Fernando Camacho Rico, *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées, fernando.camacho@conanp.gob.mx

Pilar Jacobo Enciso, Conanp, pilar.jacobo@conanp.gob.mx

États-Unis : Lauren Wenzel, directrice, *National Marine Protected Areas Center*, lauren.wenzel@noaa.gov.

10. Énumérez les objectifs à viser et les activités à entreprendre pour obtenir des résultats mesurables :

Objectifs	Principales activités permettant d'atteindre les objectifs	Résultats mesurables
D'ici le 30 juin 2019, les collectivités et les gestionnaires des AMP auront accès à des conseils pratiques, et seront donc plus en mesure de s'attaquer aux vulnérabilités côtières.	Activité 1 Créer une trousse d'outils pour l'atténuation des effets sur les zones côtières et l'adaptation à ces effets.	Une trousse d'outils pour l'atténuation des effets sur les zones côtières et l'adaptation à ces effets, élaborée avec les parties prenantes et des spécialistes, est à la disposition des gestionnaires des AMP/des collectivités côtières dans les trois pays, afin de les conseiller

		à propos de l'atténuation des impacts des changements climatiques et de l'adaptation à ces impacts.
D'ici le 30 juin 2019, les stratégies de gestion de l'atténuation des impacts et de l'adaptation à ces impacts seront intégrées aux plans de gestion des AMP des trois pays et aux projets connexes.	Activité 2 Renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies d'atténuation des impacts et d'adaptation à ces impacts, basées sur la tousse d'outils.	Les gestionnaires des AMP et leurs partenaires ont reçu une formation sur l'utilisation de la trousse d'outils pour l'élaboration et l'application de stratégies d'atténuation des impacts sur les zones côtières et d'adaptation à ces impacts.
D'ici le 30 juin 2019, une collaboration sera établie dans toutes les AMP grâce à des protocoles d'entente (PE)*, à des plans d'action et à des partenariats informels.	Former des partenariats dans les paysages marins communs, pour examiner les enjeux prioritaires liés à l'atténuation des impacts, l'adaptation à ces impacts et l'efficacité de la gestion (p. ex., protocoles de surveillance conjointe; plans internationaux d'adaptation des espèces communes, comme les baleines; méthodes d'évaluation des mesures d'adaptation).	Les gestionnaires des AMP et leurs partenaires ont formé des partenariats qui leur permettent de coordonner les mesures d'atténuation des impacts sur les zones côtières et d'adaptation à ces impacts, en fonction de leurs priorités communes.

*Remarque : Les États-Unis et le Mexique ont établi un partenariat officiel sur les AMP dans le cadre de PE sur des aires jumelles dans le golfe du Mexique, et le Canada et les États-Unis ont établi un partenariat officiel sur les AMP par l'intermédiaire du Conseil de l'Arctique. À propos des AMP, les États-Unis, le Canada et le Mexique collaborent de façon non officielle dans de nombreux domaines dont le nombre va augmenter.